

LE MONDE UNIVERSITAIRE RESISTE

Le traitement de choc appliqué par le gouvernement aux universités et à la recherche fait éclater le caractère national du service public. Le démantèlement du CNRS casse un cadre interdisciplinaire exceptionnel de recherche fondamentale. Il s'inscrit dans la logique de projets de court terme qui est déjà celle de l'ANR : thèmes imposés, aux résultats transférables rapidement aux intérêts privés. La loi LRU et les divers dispositifs, appliqués sans aucune concertation par le ministère aux établissements d'enseignement supérieur, organisent la concurrence des établissements et figent des inégalités entre universités, accentuant en particulier la sélection sociale. Le plan Campus, le plan licence, l'orientation active, la « mastérisation » de la formation des enseignants, la réforme des critères *sanremo*, les commissions Schwartz, d'Aubert, Philip, excluent des réflexions et propositions les acteurs premiers que sont les organisations représentatives des universitaires, c'est-à-dire tous ceux qui veulent transformer l'enseignement supérieur et la recherche dans une logique de service public.

Les puissantes mobilisations sociales, en particulier les 15, 18 et 22 mai dernier, le grand succès de l' « Academic Pride », marche « de tous les savoirs » organisée le 27 mai, les résultats cumulés de la quasi totalité des élections universitaires, attestent d'une réelle résistance des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels techniques et administratifs, des étudiants, à tous ces dispositifs de régression scientifique et sociale. La contestation des logiques concurrentielles au cœur de la loi LRU, structurée tant au niveau national que dans les établissements par le SNESUP et par nombre d'organisations syndicales et de collectifs, doit permettre d'infliger des reculs significatifs au gouvernement. C'est le sens de la présence combative des élus SNESUP dans les différents conseils des universités afin de porter les revendications et la défense collective ou individuelle des collègues. Le SNESUP entend fédérer et coordonner cette présence afin de solidariser les initiatives : contre le budget global, pour le maintien d'un cadre national des diplômes et des statuts, etc. C'est le sens de la réunion nationale des élus SNESUP dans les CA des universités le 5 juin. Il interviendra en particulier pour empêcher toutes les dérives discrétionnaires dans les établissements en matière de services et de primes (recrutements, modulation des services, PEDR...) ou de recrutement de personnels précaires. **Il réclame une loi-programme pour l'enseignement supérieur et la recherche qui remette en cause la loi LRU et dans l'immédiat pour le budget 2009 la création d'emplois statutaires.**

Le SNESUP appelle les universitaires à intervenir pour :

- la défense de l'ensemble du système éducatif (programmes, emplois...);
- l'emploi, les statuts dans toute la fonction publique;
- les droits (en particulier du droit de grève) et les libertés;
- les salaires, le pouvoir d'achat, la protection sociale et les retraites.

Dans la continuité des actions menées contre la loi LRU et le démantèlement des organismes de recherche, le SNESUP lance en cette fin d'année universitaire une vaste campagne de mobilisation dans tous les établissements, appuyée par un tract national (4 pages) et une relance de la syndicalisation. Le SNESUP appelle en particulier à la mobilisation des universitaires pendant la semaine d'action du 9 au 13 juin (FSU, CGT, SOLIDAIRES) avec un temps fort le 10 juin. Il prendra toute sa place dans les mobilisations les plus déterminées pour préserver le CNRS et les autres organismes de recherche, leur cohérence interne, leur complémentarité avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (en particulier le 19 juin à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du CNRS).

Motion adoptée à l'unanimité par la commission administrative nationale du 29 mai 2008

⁽¹⁾Commission Schwarz : « chantier dédié aux personnels de l'université » ; Commission d'Aubert : « partenariat entre organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur » ; Commission Philip : « partenariat entre universités et grandes écoles ».